



contestation d'une opposition administrative amende

Par **othman92**, le **18/04/2012 à 15:04**

Bonjour,

mon employeur vient de m'informer d'une OPA (opposition administrative)à mon rencontre à hauteur d'environ 5000,00€ émise par la trésorerie - amendes. Moi je n'ai jamais reçu ce document et pour cause, l'adresse (du tiers débiteur du trésor donc moi) mentionnée dessus est erronée et ce qu'il y a de surprenant c'est que j'ai reçu de ce même service une amende d'une compagnie de transport très connu majorée à ma bonne adresse il y a quelques mois, donc ils savent pertinemment où je réside.

De ce fait n'ayant jamais reçu cette OPA à mon domicile alors qu'ils ont mon adresse exacte, cela peut il constituer une nullité, une contestation ou tout autre voie de recours de ma part. Et si je fais un recours, ce dernier est il suspensif ou mon employeur a t-il obligation de payer le FISC dès le mois prochain ?

Merci d'avance pour vos réponses